Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 13 juin 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5, et 6 juin 2018

2018 V.333 Vœu relatif à l'accès à l'enseignement supérieur et aux choix des filières.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant que l'obtention du diplôme du baccalauréat doit rester la première porte d'entrée à l'université et que la sélection ne peut pas être la règle.

Considérant le « babyboom de l'année 2000 », alors même que la ville a pris les mesures nécessaires pour accueillir, dans les meilleures conditions, tous les enfants parisiens, l'État, de son côté, n'a pas anticipé cette augmentation prévisible du nombre d'inscrit·e·s dans l'enseignement supérieur.

Considérant les dysfonctionnements de la plateforme ParcourSup, une trop grande majorité de lycéen·ne·s se retrouvent face à un refus, des réponses qui ne correspondent pas à leur demande ou des listes d'attente interminables

Considérant les dizaines de milliers de lycéen·ne·s à n'avoir, pour le moment, aucune affectation dans l'enseignement supérieur, à quelques semaines des examens du baccalauréat, ce qui augmente leur angoisse à quelques semaines d'un examen important.

Considérant l'enjeu démocratique de l'accès à l'université, et de la nécessité de corriger les inégalités d'accès à l'information dont disposent les jeunes pour choisir leur parcours, la dynamique de ces inégalités aboutissant à opposer « ceux qui savent » à « ceux qui ne savent pas » ;

Considérant que la transparence de ces conditions d'accès à l'université est un élément constitutif d'un message de confiance que la société se doit d'adresser aux jeunes, et que tout système ou dispositif algorithmique qui aboutit à créer un sentiment d'exclusion doit être combattu

Considérant qu'en marge de l'importante manifestation parisienne du 22 mai pour la défense du service public, plusieurs dizaines de lycéen-nes parisien·ne·s ont été placé·e·s en garde à vue.

Considérant l'émotion suscitée au sein de la communauté des parents d'élèves quant à l'absence d'information pendant que leurs enfants étaient retenus par la police, est des interrogations qui ont surgi quant au respect des droits des personnes ;

Sur proposition de Pascal Cherki, Virginie Daspet, Nathalie Maquoi, Carine Petit, Yves Contassot, Sandrine Mées et Marie Atallah, le Conseil de Paris :

Émet le vœu que :

- La Ville de Paris invite le Préfet de Police à venir échanger avec les élu.e.s membres de la 6ème ou 3ème commission sur le déroulement de l'intervention de forces de l'ordre ayant conduit au placement en garde à vue le 22 mai au lycée Arago.

- demande au gouvernement d'entendre les revendications légitimes des lycéen·ne·s ;

- demande expressément qu'un véritable dialogue social se mette en place entre la jeunesse et les pouvoirs publics.